



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PILOTE PRIVÉ AU RBDA



DGTA

Vous devrez prendre contact avec la

Direction Générale du transport aérien (Sv des licences)

Rue du progrès 80, Bte 5 1030 Bruxelles
tel : 02 277 43 11 (*) fax : 02 277 42 59 (*)
courriel : civilair@mobilit.fgov.be
<http://www.mobilit.fgov.be/fr/index.htm>

afin de :

- solliciter et de subir une visite médicale destinée à confirmer votre aptitude à la pratique de l'aviation, (Classe II) – (*Voir remarque page suivante*)
- faire l'acquisition d'un carnet de vol (Log Book)
- vous acquitter des redevances inhérentes aux points précités.

RBDA

Les documents suivants sont attendus au :

ROYAL BELGIAN DEFENCE AEROCLUB Asbl Vzw
2 Wing Tactique - Quartier Base Jean Offenbergh
Route Charlemagne 191 - 5620 FLORENNES
Tél : 071/68 2257 - Tél & Fax: 082/400 966

(ou via Mailing : chris.collinet@skynet.be)

- Remplir le formulaire et adresser votre demande d'adhésion au RBDA
<http://www.aviastro.net/>
(Cliquez sur formulaire d'inscription)
- Prouver via un document que vous adresserez en même temps que votre demande d'adhésion, votre appartenance militaire, réserviste, membre SPF, ...
- Si votre candidature est retenue vous voudrez bien vous acquitter d'une caution de 50€ et d'une cotisation annuelle de 150€ ▼
(Compte bancaire : BE73 0015 7813 7860)
- De signer la convention réciproque (entre le club et vous-même)
- Vous pourrez dès-lors suivre les cours théoriques et pratiques afin de présenter les épreuves réservées à l'obtention de votre licence de pilote d'avion.

Pour plus de renseignements, il vous est loisible de reprendre contact avec Christian Collinet (Secrétaire général) +32 472 118 248, Gilbert Mullenders, +32 475 981 987, Alain Marly +32 496 254 094 ou Rudi Marée +32 477 292 284.

Si vous le désirez, il est également possible de programmer une rencontre au siège de l'institution.

QUELQUES ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES:

Vous devez compter approximativement 7.500 Euros pour un cours complet PPL (Private Pilot). Les coûts se répartissent de la manière suivante:

- Cours au sol: environ 600 Euros + le coût des syllabi (+/- 100 Euros);
- Environ 50 Hrs d'entraînement en vol à +/- 135 Euros par heure de vol (paiement de l'instructeur inclus)

Le coût d'une licence d'entraînement y compris un carnet de vol: +/- 120 Euros et le coût de votre visite médicale: environ la même somme mais comme militaire, vous devriez pouvoir passer cette visite gratuitement au Centre de Médecine Aéronautique à l'Hôpital Militaire de Neder-Over-Embeek près de Bruxelles. Vous devez demander pour obtenir un certificat médical de Classe 2.

En principe, les cours au sol sont organisés en période hivernale (d'octobre à avril de l'année suivante) pour autant que le nombre de candidats soit suffisant (en principe minimum 5 élèves).

Vous pouvez débiter l'entraînement en vol et au sol dès que vous deviendrez membre du RBDA mais pour voler en solo, vous devez disposer de votre certificat médical et de votre licence d'entraînement.

L'entraînement en vol peut débiter avant les cours au sol mais le contraire est nettement mieux afin de disposer d'un minimum de connaissances théoriques avant d'entreprendre les premiers vols sur un avion.

Ces coûts sont évidemment importants mais vous ne devez pas tout payer en une fois! Les heures de vol sont payées après l'exécution des vols et, un cycle d'entraînement normal prend environ 2 années pour être exécuté.



© Serge Van Heertum / sbap.be



